

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Service Grands Projets Routiers

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

3^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-3-9

RD 105 - LIAISON RD 201 (EX RD 12BIS)-RD 473 À HESINGUE

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver la demande de prorogation de l'arrêté n° 2005-83-9 du 24 mars 2005 portant déclaration d'utilité publique du projet RD 105 - liaison RD 201-RD 473 à HESINGUE*

Aux termes de la délibération du 12 mars 2004, la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin a approuvé les études d'avant-projet de la liaison, tout en autorisant le recours à la procédure d'expropriation pour le cas où les négociations amiables ne pourraient pas être conduites à leur terme.

Sur la base de cette délibération, le Préfet du Haut-Rhin a pris l'arrêté n° 2005-83-9 du 24 mars 2005 portant déclaration d'utilité publique du projet RD 105 liaison RD 201 (ex RD 12bis) – RD 473 sur le territoire des communes de HESINGUE et de BLOTZHEIM.

La déviation a été mise en service en mai 2009.

Dans la mesure où certaines acquisitions foncières ponctuelles pourraient s'avérer encore nécessaires pour achever la totalité des travaux (notamment pour réaliser l'aménagement d'un carrefour en T sur la RD 201) et l'arrêté portant déclaration d'utilité publique arrivant à échéance le 24 mars 2010, il y a lieu de demander, conformément à l'article L 11-5 II du Code de l'expropriation, la prorogation de cet arrêté au Préfet du Haut-Rhin.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de m'autoriser à demander au Préfet du Haut-Rhin la prorogation de l'arrêté préfectoral n° 2005-83-9 du 24 mars 2005 portant déclaration d'utilité publique du projet RD 105 – Liaison RD 201 – RD 473 à HESINGUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER